

**18 mars 1976 Acte de notoriété suite au décès de Berthe dite
Amélie Coutant**

page 1

N° 2612

18 mars 1976

Notoriété

après le décès de

Madame Veuve Gouriveau

Étude de M^e J. LACAZE

**Notaire
à COZES (Ch^{te} - M^{me})**

N° 2612
18 mars 1976

Notoriété après
le décès de Madame
Veuve gouriveau

PARDEVANT Me Jean LACAZE, Notaire à Cozes
(Charente-Maritime) soussigné,

ONT COMPARU :

1° - Monsieur Albert HERONNEAU, notaire Hono-
raire, demeurant à Cozes, place du souvenir.

2° - Et Monsieur Jean CHARTIER, coiffeur, demeu-
rant à Cozes, place du Souvenir.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré
avoir parfaitement connu :
Madame Berthe COUTANT, en son vivant retraité,
née à Grézac (Charente-Maritime) le vingt et un avril
mil huit cent quatre vingt deux, demeurant à Cozes
route de Royan n° 16, veuve non remariée de Monsieur
Augustin GOURIVEAU.

Et ils ont déclaré comme étant à leur connais-
sance personnelle et de notoriété publique, savoir :

Que Madame Veuve GOURIVEAU, de nationalité
française, est décédé à Léognan (Gironde) lieudit « Les
Sables » où elle se trouvait momentanément le neuf fé-
vrier mil neuf cent soixante seize.

Qu'après son décès il n'a pas été dressé d'in-
ventaire.

Qu'on ne lui connaît aucune disposition testa-
mentaire ou autre cause de mort.

Et qu'elle a laissé pour recueillir son entière
époux prédécédé :

Monsieur Roger Maurice GOURIVEAU, professeur,
demeurant à Léognan lieudit « Les Sables » époux de Mada-
me Marie Jeanne BROSSARD.

Né à Semussac (Charente Maritime) le
vingt neuf février mil neuf cent vingt.

A l'appui de leurs déclarations en ce qui con-
cerne le décès de Madame Veuve GOURIVEAU, les comparants
ont représenté au notaire soussigné un extrait de son
acte de décès dressé sur les registres des actes de l'
état civil de la mairie de Léognan, lequel extrait dé-
livré par Monsieur l'officier de l'état civil de ladite
mairie le dix neuf février mil neuf cent soixante seize
est demeuré ci-annexé après mention.

Dont acte sur une page.-

Fait et passé à Cozes

En l'étude du notaire soussigné

l'an mil neuf cent soixante seize

le dix huit mars

Et lecture faite les comparants ont signé avec
le notaire.

Suivent les signatures :
HERONNEAU – CHARTIER et J. LACAZE ce dernier
notaire

DROITS D'ENREGISTREMENT SUR ETAT : soixante
quinze francs.

Suit la teneur de l'annexe :

Extrait d'ACTE DE DECES

Le neuf février mil neuf cent soixante seize à dix
neuf heures est décédée : Chemin des Sables Commune de
LEOGNAN, Berthe COUTANT, domiciliée à Cozes (chte Mme)
née le vingt et un avril mil huit cent quatre vingt deux
à GREZAC (Chte Mme)

Fille de feu Augustin COUTANT et de feu
Marie GABORIT son épouse

Veuve de Augustin GOURIVEAU

Pour extrait conforme,

Le dix neuf février mil neuf cent soixante
seize.

Pour le Maire

l'adjoint délégué :

Signé « Illisible »

Cette annexe porte la mention suivante :

Annexé par Me J. LACAZE notaire à COZES (chte
Mme) soussigné, à un acte reçu par lui le dix huit mars
mil neuf cent soixante seize

Signé : J. LACAZE

Expédition délivrée sur deux feuilles certi-
fiée conforme à l'original et dûment collationnée par le
notaire soussigné

Expédition sans
renvoi ni mot
nul ./.

N^o 2612

18 Mars 1976

Notaire

Après le décès de

Madame Veuve GOURIVEAU

Étude de M^e J. LACAZE

Notaire

à COZES (Ch^{te}-M^{me})

N° 2612
18 Mars 1976



Notariété Apès
Le décès de Madame
Veuve Gouriveau

PARDEVANT Me Jean LACAZE, Notaire à COZES
(Charente-Maritime) soussigné,

ONT COMPARU :

1° - Monsieur Albert HERONNEAU, notaire Hono-
raire, demeurant à Cozes, Place du Souvenir.

2° - Et Monsieur Jean CHARTIER, coiffeur, demeu-
rant à Cozes, Place du Souvenir.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré avoir
parfaitement connu :

Madame Berthe COUTANT, en son vivant retraité,
née à Grézac (Charente-Maritime) le vingt et un avril
mil huit cent quatre vingt deux, demeurant à Cozes
route de Royan n° 16, veuve non remariée de Monsieur
Augustin GOURIVEAU.

Et ils ont déclaré comme étant à leur connais-
sance personnelle et de notoriété publique, savoir :

Que Madame Veuve GOURIVEAU, de nationalité
française, est décédée à Léognan (Gironde) lieudit "Les
Sables" où elle se trouvait momentanément le neuf fé-
vrier mil neuf cent soixante seize.

Qu'après son décès il n'a pas été dressé d'in-
ventaire.

Qu'on ne lui connaît aucune disposition testa-
mentaire ou autre à cause de mort.

Et qu'elle a laissé pour recueillir son entière
succession, son fils unique issu de son union avec son
époux prédécédé :

Monsieur Roger Maurice GOURIVEAU, professeur,
demeurant à Léognan lieudit "Les Sables" époux de Mada-
me Marie Jeanne BROSSARD.

Né à Semussac (Charente-Maritime) le
vingt neuf février mil neuf cent vingt.

A l'appui de leurs déclarations en ce qui con-
cerne le décès de Madame Veuve GOURIVEAU, les comparants
ont représenté au notaire soussigné un extrait de son
acte de décès dressé sur les registres des actes de l'
état civil de la mairie de Léognan, lequel extrait dé-
livré par Monsieur l'Officier de l'état civil de ladite
mairie le dix neuf février mil neuf cent soixante seize
est demeuré ci-annexé après mention.

Dont acte sur une page.-

Fait et passé à Cozes

En l'étude du notaire soussigné

L'an mil neuf cent soixante seize

Le dix huit mars

Et lecture faite les comparants ont signé avec
le notaire.

f



Suivent les signatures :
HERONNEAU - CHARTIER et J. LACAZE ce dernier
notaire.

DROITS D'ENREGISTREMENT SUR ETAT : soixante
quinze francs.

Suit la teneur de l'annexe :

Extrait d'ACTE DE DECES

Le neuf février mil neuf centsoixant seize à dix
neuf heures est décédée : Chemin des Sables Commune de
LEOGNAN, Berthe COUTANT, domiciliée à Cozes (Chte Mme)
née le vingt et un avril mil huit cent quatre vingt deux
à GREZAC (Chte Mme)

Fille de feu Augustin COUTANT et de feu
Marie GABOKIT son épouse

Veuve de Augustin GOURIVEAU

Pour extrait conforme,

Le dix neuf février mil neuf cent soixante
seize.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué :

Signé : "Illisible"